

## Compte rendu de réunion du CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 24 mai 2019

**Date de la convocation :** 17 mai 2019

**Présidence :** Jean-Claude MOURREGOT

**Présents :** J.C. Mourregot – P. Ruiz - A. Velu – P. Brunel – J.M. Gimaret – C. Beguet - T. Michal – L. Wynarczyk - C. Morateur – C. Fortin

**Excusés :** V. Gelas – N. Feltrin (pouvoir à T. Michal) - B. Doucet-Bon (pouvoir à J.C. Mourregot)

**Absent :** J. Valero

**Secrétaire de séance :** T. Michal

La séance est enregistrée.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe de la démission de Madame Yvette BADOIL de sa fonction de conseillère municipale à compter du 16 mai 2019. Cette démission a été acceptée et le conseil municipal sera composé de 14 membres jusqu'à la fin de la mandature.

Le conseil municipal n'a aucune remarque à formuler sur le compte-rendu de la séance du 11 avril 2019. Le registre des comptes rendus, ainsi que celui des délibérations, est signé par les conseillers municipaux.

*(arrivée de L. Wynarczyk)*

#### **- Lecture des correspondances reçues**

Monsieur le Maire souhaite lire en début de séance les courriers reçus en Mairie concernant le fonctionnement de la commune, et dont il lui semble nécessaire que l'ensemble des élus en aient connaissance.

Il donne lecture :

- ~ du courrier de Monsieur le Ministre chargé des collectivités territoriales à propos du grand débat national,
- ~ du courriel du Chanteurs du Val de Mâtre annonçant la fin de ses répétitions le mardi 07 mai 2019 ; précisant que la saison 2019/2020 reprendra les mardis de 20 heures à 22 heures à compter du 10 septembre 2019, avec répétition la première semaine lors des vacances scolaires ; indiquant sa vente de fleurs pour la Toussaint sous la halle les samedis 19 et 26 octobre et sollicitant l'autorisation d'occuper la salle polyvalente pour des répétitions supplémentaires les samedis 18 janvier et 04 mars 2020 après-midi,
- ~ du courriel du Club de Handball de Belleville informant de la tenue, le dimanche de pentecôte (09 juin), du tournoi de handball du Beaujol'hand au complexe sportif Rosselli à Belleville avec une invitation à destination des élus.

#### **- Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations**

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal.

Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, tel qu'il est défini par le code de l'urbanisme, il a renoncé à exercer ce droit sur les cinq transactions portant sur un immeuble non bâti sis chemin de la Saône, et sur quatre immeubles bâtis sis 380 chemin des Ferrières, 684 RD 933, 465 chemin de la Saône et 69 chemin du Liamby.

Concernant sa délégation pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € HT, il a retenu

- ~ la SELARL de Géomètres-Experts associés COSMOS, sise à Trévoux (Ain)- 401 rue de la Sidoine, pour réaliser le levé topographique chemin du Sablon dans le cadre du déplacement de l'arrêt de car, avec un montant de 1 078,25 € HT (1 293,90 € TTC),
- ~ la SASU Balisage Sécurité Service B S S, sise à Saulce sur Rhône (Drôme)- ZI Les Reys de Saulce rue du Progrès pour réaliser la pose d'une glissière mixte bois / métal sur le secteur du croisement route d'Ars / chemin de la Rivière, sur une longueur de 44 ml, avec un coût de 3 401 € HT (4 081,20 € TTC).

**- Aménagement du carrefour du Guillard : attribution de la participation financière du département au titre des amendes de police**

Dans le cadre de l'appel à projets au titre de la dotation territoriale 2019-2020, la commune a déposé un dossier auprès du Département pour les travaux d'aménagements du carrefour du Guillard, au titre des amendes de police (délibération n° 2018/05/03 du 25 mai 2018).

Ce dossier a été retenu par l'assemblée départementale, lors de sa réunion de février 2019, et fait donc l'objet d'une pré-réservation sous la forme d'une subvention de 10 207 € correspondant à un taux d'intervention de 15% d'une dépense subventionnable plafonnée à 68 046 € HT au titre des amendes de police.

Pour obtenir cette aide, la commune doit déposer avant le 30 juin 2019, un dossier définitif de demande de subvention se composant d'une délibération approuvant le plan de financement définitif du projet précisant le coût prévisionnel réajusté, le montant de la subvention départementale pré-réservée et les autres éventuels financeurs, ainsi que les devis quantitatifs et estimatifs et des plans.

Le coût estimatif des travaux se décompose comme suit :

|                           |             |
|---------------------------|-------------|
| * travaux                 | 68 150 € HT |
| * déplacement de la croix | 6 100 € HT  |
| * imprévus                | 2 250 € HT  |
|                           | -----       |
|                           | 76 500 € HT |

D'autres subventions sont-elles envisageables ? La Région a accordé une aide de 17 011 € pour ce projet. Il pourrait éventuellement avoir une aide de la Communauté de Communes Val de Saône Centre dans le cadre du fonds de concours envisagé par celle-ci au profit des communes, mais dont la décision de mise en place n'a pas encore été entérinée par le conseil communautaire

Après vote à mains levées, par 11 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal :

- confirme la réalisation de l'aménagement du carrefour du Guillard, avec un coût prévisionnel de 76 500 € HT,
- approuve le plan de financement de ces travaux sur la base suivante :

|                                                            |             |
|------------------------------------------------------------|-------------|
| * subvention du département au titre des amendes de police | 10 207 €    |
| * subvention de la région                                  | 17 011 €    |
| * autofinancement et/ou emprunt                            | 49 282 €    |
|                                                            | -----       |
|                                                            | 76 500 € HT |
- sollicite du département l'attribution de la participation financière de 10 207 € ayant été pré-réservée au titre des amendes de police.
- décide de prélever la dépense sur l'opération n° 201901 « Aménagement du Guillard » - article 2315,

- inscrit les travaux à l'état de l'actif de la commune sous le numéro Guillardaménagement (compte d'intégration n° 2151).

**- Protocole d'accord avec la Société BOUYGUES Télécom pour l'application d'une participation pour équipements exceptionnels.**

Suite à l'opposition par arrêté du 14 février 2019 à la déclaration préalable n° 001 243 18 V0032 pour la création d'un pylône relais de radiotéléphonie mobile au lieudit Montbrian, Bouygues Télécom a déposé un recours gracieux demandant de retirer la décision d'opposition et d'intégrer dans une nouvelle décision de non-opposition le montant de la prise en charge par l'opérateur de l'extension du réseau électrique au visa de l'article L 332-8 du code de l'urbanisme.

La loi ELAN du 23 novembre 2018 est venue modifier l'article L 332-8 du code de l'urbanisme en incluant la possibilité pour les opérateurs de prendre à leur charge le raccordement électrique de leurs installations par le biais d'une participation exceptionnelle. Par conséquent, l'opposition du 14 février 2019 est entachée d'illégalité et a donc été retirée le 11 mai 2019, après une lettre contradictoire. La déclaration préalable a été remise en instruction et la nouvelle décision doit comporter une convention pour l'application d'une participation pour équipements publics exceptionnels.

Le protocole d'accord pour l'application d'une participation pour équipements publics exceptionnels a passé avec BOUYGUES Télécom ayant été adressé à tous les conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ou remarques sur celui-ci.

Où sera installé ce pylône ? Il se trouvera le long de la RD 933, au lieudit « Montbrian » sur une propriété privée.

La commune avance le coût de l'extension et BOUYGUES Télécom rembourse. Oui et au centime près.

L'ensemble des opérateurs aurait pu se regrouper sur un même site. Un accord avait été conclu dans ce sens-là lors de la mise en place du pylône d'Orange, mais il s'avère que cela n'est pas possible pour des questions de coût et de technologie.

Lors de la transmission du protocole, deux articles ont attiré l'attention de la municipalité en raison de leur ambiguïté et présentant un risque pour la commune. Il a été demandé à BOUYGUES Télécom de revoir ces derniers. Une nouvelle mouture de la convention a été adressée avec le retrait de ses articles 2 et 7.

Le coût de la participation sera ajusté sur la base des frais réels comme cela est précisé dans la convention de protocole.

Il est choquant que cette opération se réalise chez un particulier.

Après vote à mains levées, par 11 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal :

- approuve l'accord pour l'application d'une participation pour équipement publics exceptionnels à passer avec BOUYGUES Télécom permettant la prise en charge financière d'une extension de réseau ENEDIS en vue de l'opération d'installation d'un pylône relais de radiotéléphonie mobile au lieudit « Montbrian », sur la base du coût prévisionnel de 21 667,80 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à cet accord.

**- Personnel communal : création d'un emploi d'agent polyvalent à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux**

La commune a lancé un recrutement en vue du remplacement de l'adjoint technique à temps complet ayant demandé à faire valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> novembre 2019. Le choix du candidat est en cours, en vue d'avoir une période de tuilage.

Aussi, un deuxième emploi, au niveau du service technique, doit être créé pour permettre le recrutement de la personne dès qu'elle aura été retenue.

Les congés seront-ils pris par l'agent avant de partir ? Oui obligatoirement, mais il n'est pas connu à ce jour les dates. Si le nouvel agent recruté est déjà un poste, il aura aussi droit à des congés.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- crée, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, un emploi permanent d'agent polyvalent à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux de catégorie C,

- précise que cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n° 84/53 du 26 janvier 1984, avec une rémunération comprise entre l'indice majoré minimum 326 et l'indice majoré maximum 330.

#### **- Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé**

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, au côté de la Fédération hospitalière de France, de Régions de France et de l'Assemblée des départements de France, invite les conseils municipaux à adopter le vœu commun présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé. L'objectif de ce vœu est double : rappeler l'engagement des élus locaux et interpeller l'Etat.

Il est présenté le vœu avec les sept enjeux devant être pris en considération dans le cadre de la réforme du système de santé.

La demande a été transmise par l'Association des Maires de France qui reprend la proposition de la Fédération Hospitalière de France.

Il y a beaucoup de grand mot.

Si aucune action n'est menée, il y aura encore moins de chose. Il faut avoir une certaine solidarité.

Tout le monde se penche sur le problème médical en milieu rural.

Il s'agit de mettre un peu plus de pression sur le gouvernement.

Il ne peut être allé que dans le sens indiqué, malgré que cela soit des grandes paroles et des grandes phrases.

Après vote à mains levées, par 11 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal :

- adopte le vœu présenté par l'Association des Maires de France, relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé.

#### **- Compte-rendu des commissions communales**

##### **a.- Commission Personnel communal du 26 avril 2019**

Monsieur le Maire indique que cette commission a procédé à la première sélection des candidatures pour le remplacement de l'adjoint technique. Treize candidatures ont été reçues qui ont été étudiées anonymement. Il a été retenu quatre candidats pour un entretien.

Une personne ne s'est pas présentée car elle a trouvé un poste sur une autre commune. Les trois entretiens ont été réalisés en présence des membres de la commission du personnel communal. Une candidature a retenu l'attention et la personne a été contactée en vue d'un deuxième entretien. Il est attendu sa réponse pour le rendez-vous.

La sélection des quatre personnes n'a pas été facile.

Le profil du poste est ambitieux et détaillé. Cela s'explique par la polyvalence du poste liée au fait que la commune a un seul agent technique.

#### **- Information d'urbanisme**

Depuis le conseil municipal du 11 avril 2019, il a été examiné, par le Maire et les Adjoints, trois permis de construire (deux pour des constructions de maison individuelle et un pour la construction de garages) et cinq déclarations préalables. Deux déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux ont été déposées, pour lesquelles il ne sera pas réalisé de visite car les travaux sont terminés depuis plusieurs années. Il a été discuté d'un projet de division de terrain et sollicité l'avis du Bureau d'études en charge de la révision du PLU sur celui-ci.

#### **- Compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux**

Le Syndicat des eaux a ouvert les dossiers d'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre des travaux.



Le SMICTOM a déménagé dans les anciens locaux de pôle emploi. La disparition de ce syndicat serait actée mais en attente de précision des services préfectoraux, notamment sur le maintien de la TEOM. Il serait bien que les délégués soient associés à ce dossier. Il est attendu de posséder toutes les informations avant de prévoir la venue du Président du SMIDOM à un conseil municipal.

Le bureau d'études est venu présenter en commission communautaire Environnement l'état des lieux pour le PCAET. Une réserve a été émise sur le rapport.

Le Syndicat des rivières Dombes – Chalaronne – Bords de Saône continue l'étude sur un rapprochement avec la Communauté d'Agglomération de Bourg. Différents schémas ont été présentés mais aucune décision n'a été prise. Le syndicat est plutôt défavorable à une fusion.

La commission communautaire du Tourisme va se réunir le lundi 27 mai pour les locaux de l'office du tourisme. Une discussion a lieu sur ce sujet.

Une réunion des chefs d'entreprises des zones artisanales sur le territoire communautaire a eu lieu le 15 mai. Cette rencontre a été intéressante.

#### **- Questions et correspondances diverses**

- La journée de l'eau du 04 mai s'est bien passée avec une centaine de visiteurs. Des remerciements sont adressés à tous les organisateurs et participants à cette manifestation.
- Le feu d'artifice de la commune de Saint-Georges de Reneins sera tiré le samedi 13 juillet depuis les berges de la Saône du côté de Messimy-sur-Saône.
- La cérémonie du 14 juillet se déroulera cette année sur Messimy-sur-Saône avec la présence des pompiers du Centre de Secours de Montmerle-sur-Saône. Elle aura lieu sur le parking du cimetière à partir de 10 heures 15. La commune a en charge son organisation. Il est donc fait appel aux élus pour venir aider à la préparation et à servir le vin d'honneur avec buffet pour environ 150 personnes. Il faudra prévoir un véhicule frigorifique. Une réunion préparatoire aura lieu le vendredi 07 juin à 19 heures 30 avec la commission Communication et les élus ayant indiqué leur disponibilité pour aider.
- Une réunion publique du SCOT aura lieu le mardi 11 juin à 18 heures 30 à la salle des fêtes de Fareins pour la présentation du document d'orientation et d'objectifs.
- Le nettoyage de Printemps du 27 avril s'est bien déroulé et il est remercié toutes les personnes présentes à ce dernier, et notamment les scouts, ainsi que les élus l'ayant organisé. Il est indiqué que le guide des scouts est éco-délégué à Mongré et son association intervient dans les écoles pour parler d'environnement.
- Le fleurissement de la commune aura lieu ce samedi 25 mai avec un rendez-vous fixé à 08 heures 30.
- Un garage de commune est disponible à la location.
- Les conseillers municipaux sont invités le samedi 15 juin à 11 heures pour l'accueil des nouveaux habitants et nouveaux nés de 2018.
- Il est recherché un élu référent pour l'ambroisie. Il est expliqué son rôle. Il est possible de se former.

- Lors d'un bureau communautaire, il a été donné des informations sur la société Comptoir de Campagne, ayant reçu le label d'entreprise solidaire d'utilité sociale, dont le but est de ranimer la vie dans les communes à travers les commerces. Monsieur le Maire a pris contact avec cette société et explique la démarche. Cette société ouvre des magasins dans lesquels il est trouvé des produits alimentaires, ainsi que des services (cordonnerie, gravure, ...), au sein desquels il est développé les circuits-courts. Cela favorise les rencontres et le lien social. Il est proposé d'aller voir ce qui a été mis en place à Lancié le vendredi 21 juin à 10 heures. La commune en est juste au stade de la réflexion. Une personne de la société peut venir présenter ce concept lors du prochain conseil municipal.
- Le projet de cahier des charges pour le marché de fourniture et livraison de repas au restaurant scolaire n'a pas été étudié en commission Affaires scolaires, mais il a été transmis à tous les membres pour avis et observations. La consultation a été lancée avec une remise des offres jusqu'au vendredi 14 juin à 12 heures.
- La journée de l'eau a été très bien et des félicitations sont adressées pour le travail réalisé.
- Un arbre est en équilibre au-dessus de la Mâtre le long du chemin de la Rivière. Il se trouve en domaine privé et le propriétaire a été averti et doit s'en occuper.
- Il a été constaté des voitures en sens interdit route d'Ars. Les gendarmes sont venus verbaliser à diverses reprises.
- Le département a apporté une modification du régime de priorité au niveau de l'intersection de la RD28g et de la RD 28.
- Il est à nouveau remercié les gens ayant aidé pour la journée de l'eau.
- La journée de l'eau a été une belle journée et il est intéressant d'avoir eu des partenaires pour son organisation.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 28 juin 2019.


 Le Maire,  
 Jean-Claude MOURREGOT